



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Pologne

Question écrite n° 67648

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation politique en Pologne. Grands gagnants des élections législatives du 23 septembre dernier, les post-communistes polonais ont réalisé leur meilleur score depuis 1989, mais ils restent à une douzaine de sièges de la majorité absolue, ce qui risque de compliquer la tâche du Premier ministre, Leszek Miller, chargé désormais de mener à bien l'entrée de son pays dans l'Union européenne. En effet, il aura fort à faire sur ce point face à l'entrée en force au sein de la Diète polonaise de petits partis aux positions radicales populistes et ouvertement anti-européennes. Elle lui demande donc de lui préciser son sentiment sur ce dossier, ainsi que la politique que la France entend désormais mener dans le but d'aider le nouveau Gouvernement polonais dans son objectif d'une intégration rapide de la Pologne au sein de l'Union européenne.

Texte de la réponse

La coalition de gauche formée du Parti social-démocrate de M. Miller et de l'Union du travail a remporté les dernières élections législatives en Pologne le 23 septembre dernier avec une avance certes nette (41 % des voix et 216 sièges sur 460 à la Diète), mais insuffisante pour atteindre la majorité absolue espérée. Le nouveau Premier ministre, M. Miller, a rapidement tiré les conséquences des résultats des élections en faisant le choix de constituer un gouvernement de coalition avec le Parti des paysans polonais (PSL), qui lui assure une majorité confortable à la Diète (258 sièges) pour faire face aux priorités fortes que sont l'assainissement des finances publiques et l'intégration à l'Union européenne lors de la première vague d'adhésion en 2004. Pour tenir cette dernière priorité, qui exige l'achèvement des négociations d'adhésion fin 2002, M. Miller peut aussi compter sur l'appui de la Plateforme civique (droite libérale) constituée d'anciens membres d'Action Solidarité et de l'Union pour la liberté et résolument engagée en faveur de l'intégration européenne. M. Miller dispose donc d'une très confortable majorité en faveur de sa politique européenne, dont témoigne le vote de confiance qu'il a obtenu sur son programme de gouvernement le 26 octobre dernier. Le Premier ministre a, d'autre part, constitué une équipe très soudée sous l'autorité du nouveau ministre des affaires étrangères, M. Cimoszewicz, pour poursuivre les négociations d'adhésion. Il s'est ainsi donné les moyens de remplir son objectif européen. Il lui appartient maintenant de définir les efforts concrets à consentir dans la négociation et de convaincre l'opinion polonaise de leur nécessité. La France a toujours considéré que l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne était une nécessité politique et que ce pays devait figurer parmi les premiers Etats candidats à devenir membre de l'Union. Elle encourage la Pologne à fournir les efforts requis en vue de la conclusion des négociations d'adhésion et continuera de lui apporter son soutien dans le cadre de cet exercice. La France continuera également à aider très activement la Pologne dans sa reprise de l'acquis communautaire tant par une coopération bilatérale fortement orientée vers la préparation à l'adhésion que par la poursuite des jumelages institutionnels sur crédits Phare dans lesquels elle est de loin l'Etat membre de l'Union le plus impliqué avec une participation à trente-deux jumelages sur soixante-dix. Elle est chef de file des deux tiers d'entre eux.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67648

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 5998

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6732